

mag'prevoyance

CONTRAT COLLECTIF DU CDG88

Le bien être au travail

Interview de nos 2 ergonomes

Temps d'arrêt

5 Conseils pour mieux le vivre !

Notre contrat groupe est en bonne santé !



Bonne nouvelle !

Malgré le contexte d'inflation actuel, les cotisations de votre Prévoyance (Maintien de Salaire) n'augmenteront pas au 1^{er} janvier 2023 pour la quatrième année consécutive !

FOCUS

L'imprévoyance en chiffres

COÛT DE L'IMPRÉVOYANCE



15 milliards d'euros par an (prestations de prévoyance non versées par insuffisance de couverture aux familles confrontées à une maladie ou un accident).

Ce montant concerne :



56%

Les adultes et leurs proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, d'aide ou de décès.



29%

Les séniors en perte d'autonomie, en situation d'aide, ou pour le financement des obsèques.



15%

Les enfants en situation de handicap.

(Source des chiffres : Observatoire de l'imprévoyance / Enquête menée par Groupe VYW en décembre 2022)



Le bien-être au travail ?

RÉMI MOREL ET ERWAN HEAS, ERGONOMES AU CDG88, VOUS RÉPONDENT ...

Qu'est-ce qu'un ergonome ?

À travers l'observation de l'activité réelle et la conduite d'entretiens individuels, l'ergonome identifie les contraintes de la situation de travail et évalue les facteurs de risques de santé des agents. L'étude ergonomique conclut sur des propositions d'aménagements techniques et/ou organisationnels afin d'améliorer les conditions de travail et prévenir toute altération de la santé des agents.

Objectifs de l'intervention ?

- Aider la collectivité à adapter la situation de travail et maintenir l'agent dans son emploi
- Définir les aménagements destinés à mettre en adéquation les exigences de la situation de travail avec l'état de santé de l'agent.

Pourquoi l'intervention d'un ergonome ?

Il a une approche globale de la situation de travail : analyse de la demande et du contexte d'intervention, analyse des capacités fonctionnelles de l'agent et analyse de son environnement de travail. Il évalue les difficultés que rencontre l'agent au travail en confrontant les exigences de la situation réelle de travail et les préconisations du médecin de prévention.

Comment bénéficier de l'intervention d'un ergonome ?

Le CDG88 est conventionné avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) afin de promouvoir et assurer l'insertion, le maintien et/ou le reclassement d'un agent de la fonction publique territoriale. L'intervention de l'ergonome est donc non payante (sous certaines conditions) et dédiée à toutes les collectivités et établissements publics du département, affiliés au CDG88.

Les effets d'un arrêt de travail "maladie"

Pour moi-même

- Isolement
- Manque de lien social

Pour ma collectivité

- Coûts de gestion et de remplacement
- Coûts de couverture des risques (assurance statutaire)
- Désorganisation des services

Pour mes collègues

- Détérioration du climat
- Diminution de la motivation des agents présents et rupture de solidarité dans les équipes

*Un service d'écoute psychologique est inclus dans votre contrat Prévoyance (Maintien de Salaire).
Service disponible : 09.69.32.82.67 ou www.mutnov-services-plus.fr.

Conseils pour mieux vivre son temps d'arrêt

- Aller chercher de l'aide : être accompagné par un professionnel est l'occasion de pouvoir se confier librement, de trouver des moyens pour prendre du recul sur sa situation*
- Prendre du temps pour soi et se reposer, se remettre au sport, lire un livre, prendre un bain...
- Garder une routine de vie en se levant à la même heure pour se préparer et commencer la journée.
- Sortir de la maison pour s'aérer.
- Ne pas s'isoler et garder une vie sociale avec sa famille et ses amis.

En gardant de saines habitudes, le retour au travail et la convalescence s'en trouveront facilités.

Le saviez-vous ?

Le contrat-groupe du CDG88 avec l'assureur Territoria Mutuelle, c'est aussi proposer à tous les agents adhérents des prestations de services regroupées au sein d'une même application digitale et/ou d'un accueil téléphonique.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES :

- ✓ Assistance à domicile
- ✓ Action sociale et solidaire pour les agents en difficulté
- ✓ Ecoute psychologique
- ✓ Assistance organisation obsèques
- ✓ L'accès à l'immobilier (caution locative, caution achat immobilier, assurance emprunteur)
- ✓ Micro prêt santé
- ✓ Protection juridique santé

MUT NOV SERVICES

www.mutnov-services-plus.fr

09 69 32 82 67 (appel gratuit)

L'option capital décès

À 100 OU 200%

LA VIE ÉVOLUE ! N'OUBLIEZ PAS DE METTRE À JOUR LES BÉNÉFICIAIRES DE VOTRE CONTRAT.



Le document "clause bénéficiaire" est disponible sur 88.cdgplus.fr

L'original doit être directement envoyé à l'assureur ►

**TERRITORIA
MUTUELLE**

54 Rue Gabiel
CS 76016
79185 CHAURAY
CEDEX



Foire aux Questions

Comment retrouver les garanties que j'ai choisies ?

En contactant le service PSC du CDG88
03 54 04 62 67 ou sur psc@cdg88.fr

Puis-je conserver mon contrat avec l'option décès une fois en retraite ?

Non, votre contrat "formule de base" ainsi que ses options cessent lors de votre passage en retraite.

Changement d'adresse ou de coordonnées bancaires, mutation, fin de contrat ?
Pour toutes modifications, informez nos gestionnaires assurances !

Le CDG88,

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
DU LUNDI AU VENDREDI

03 54 04 62 67

psc@cdg88.fr

1 rue de l'Abbé Haustète • 88190 GOLBEY

www.88.cdgplus.fr

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

